

**Festival Mountain Bike Event Discovery**  
**Coupe du monde UCI - World Series édition 2023**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**Le Département de la Haute-Savoie**, dont le siège social est situé 1 avenue d'Albigny CS32444, 74041 ANNECY CEDEX, représenté par son Président Monsieur Martial SADDIER, dûment habilité par délibération n° CP-2023-0832 de la Commission Permanente du 26 juin 2023,

**ET**

**La commune de Morzine - Avoriaz**, dont le siège social est situé 1, place de l'Eglise, 74110 MORZINE AVORIAZ, représenté par son maire, Fabien TROMBERT, dûment habilité par délibération n°..... du conseil municipal du.....

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de la participation financière de la commune de Morzine - Avoriaz auprès du Département de la Haute-Savoie pour l'organisation du Festival Mountain Bike Event Discovery & UCI édition 2023 aux Gets, à Morzine-Avoriaz et à Châtel, événement mondial dont l'organisation est confiée par l'Union Cycliste Internationale (UCI) à la société Discovery Sports Events Limited ("DSE") et regroupant du 7 au 17 septembre 2023 les épreuves :

- UCI Mountain Bike World Cup XCO
- UCI Mountain Bike World Cup DH1
- UCI Mountain Bike World Cup Short-Track XCC
- UCI Mountain Bike World Cup Marathon
- UCI Mountain Bike World Cup Enduro et Enduro electric
- UCI Marathon events pour les amateurs
- UCI Mountain Bike expo

L'événement répondra aux exigences requise par l'UCI Mountain Bike World Cup organization guide.

**Article 2 - Modalités financières**

Dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec la société Discovery Sports Events Limited ("DSE"), marché sans mise en concurrence avec monopole d'organisation d'événement et de diffusion d'image, le Département de la Haute- Savoie s'acquitte des frais d'organisation d'événement à hauteur de 800 000 € HT, confirmant l'évènement sur le calendrier du UCI MTB en 2023, qu'il est proposé de répartir entre le Département de la Haute-Savoie et les Communes accueillants les épreuves.

Les communes seront appelées à participer financière à l'évènement selon le plan de financement suivant :

<b>CONTRAT D'ORGANISATION COUPE DU MONDE MTB UCI WORLS SERIES 2023</b>	<b>800 000 € HT</b>	
<b>PARTENAIRES PUBLICS</b>	<b>MONTANT</b>	<b>EN % DU COUT PREVISIONNEL</b>
Département de la Haute-Savoie	400 000 €	50 %
Commune des Gets	200 000 €	25 %
Commune de Morzine -Avoriaz	100 000 €	12,5 %
Commune de Châtel	100 000 €	12,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le versement sera effectué en une fois, sur titre émis par le Département, et au plus tard au 31 juillet 2023.

DSE et ESO, sociétés du Groupe Warner Bros. Discovery group, sont respectivement les promoteurs exclusif du UCI Mountain Bike World Cup (the "UCI MTB") et de l'Enduro World Series ("EWS"). Ce contrat d'organisation inclue également une campagne paneuropéenne de publicité linéaire et digitale sur le réseau Eurosport, afin de promouvoir le co-branding Les Gets / Morzine-Avoriaz / Châtel (Les Portes du Soleil) - Haute-Savoie comme destination de tourisme d'été et d'hiver, pour une valeur brute HT de 500 000 € (cinq cent mille euros) dans un



objectif de valorisation des marques et destinations : Les Gets / Morzine-Avoriaz / Châtel - Portes du Soleil — et Haute-Savoie le Département, indissociables.

### Article 3 - Engagement de la commune de [nom de la commune]

La commune de Morzine Avoriaz s'engage à assurer les obligations partagées de l'organisateur, à savoir :

UCI/DSE Operational Staff catering	LOC
Local PR	LOC
Local VIP Hospitality income	LOC
Spectator ticketing income	LOC
Food and beverage income	LOC
Safety, security, medical	LOC
Onsite event production (AV/big screens)	LOC
Onsite infrastructure (platforms and grandstands)	LOC
Event signage	LOC
Power, network, radios, wifi	LOC
Local announcer	LOC
Race office (UCI, DSE, timing, anti-doping) & Media room	LOC
Expo services	LOC
Race prize money (UCI financial obligations)	LOC
Course building	LOC
Event volunteer recruitment & management	LOC
Venue Management	LOC
Dedicated space for DSE's requirements	LOC
Event insurance (10M€ coverage)	LOC

Le Département de la Haute-Savoie financera le prize money des épreuves, à hauteur de 50 000 € ;

L'ensemble des campagnes médias organisées par les deux parties intégrera le co-branding exclusif de l'évènement ;

Outres les espaces de visibilité octroyés par Discovery Sport Event sur les lieux des compétitions, tous les espaces prévus sur le site à l'occasion de l'évènement seront partagés entre la commune et le Département de la Haute-Savoie : VIP, hospitalités, podiums, ...

En outre, chaque support de communication (supports édités institutionnels, promotionnels, en particulier les espaces publicitaires dans la presse ainsi que l'affichage, les supports digitaux et réseaux sociaux, y compris les dossiers de presse et web réalisé devra contenir le bloc marque de l'évènement ; la cas échéant, les logos du Département de la Haute-Savoie et des communes, systématiquement et respectivement à part égales.

Un projet et une copie de chaque réalisation devra être transmis respectivement aux collaborateurs en charge de la communication en vue de l'obtention de BAT.

Le Département de la Haute-Savoie pourra utiliser l'image de Morzine Avoriaz ainsi que les éléments visuels mis à disposition (vidéos, photos), dans l'ensemble de sa communication, notamment pour ses publications, ses opérations de promotion, de relations publiques en France et à l'étranger.

### Article 4 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

### Article 5 - Dénonciation

En cas d'évènement de nature à compromettre le déroulement, partiellement, ou à annuler la manifestation, le Département de la Haute-Savoie appellera la participation financière stipulée dans l'article 2 de la présente convention à hauteur de 50 % de la facturation effectuée auprès de DES.

En cas de non-respect des engagements inscrits aux articles 2 et 3 de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie dès réception d'une lettre recommandée avec accusé réception.

### Article 6 - Litiges

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties pourront s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Grenoble compétent, à défaut d'avoir pu trouver une solution amiable.

Fait à Annecy en 2 exemplaires, le 21 JUL. 2023

Le Président du Conseil départemental  
Martial SADDIER

Le maire de la commune de Morzine - Avoriaz  
Fabien TROMBERT